



LE SITE DE LA CRESS
FAIT PEAU NEUVE !

Vous l'avez peut-être déjà noté mais le nouveau site de la CRESS est en ligne, même si certaines pages sont encore en construction.

Entreprises et réseaux de l'ESS : vous souhaitez nous relayer des infos ? Communiquer sur vos événements ?

Faites-le nous savoir !

contact@cress-reunion.com

www.cress-reunion.com

POUR ALLER PLUS LOIN sur les
sujets abordés dans cette LE 89 :



**Les contributions des
coopératives à une
économie plurielle,**

J. Blanc et D. Colongo.



Défis coopératifs :

Alimentation, crédit, démocratie, développement,

J.-F. Draperi.

Ouvrages disponibles à la consultation ou prêt dans notre centre de ressources.

**POUR FAIRE VIVRE CETTE
LETTRE,
N'HÉSITEZ PAS À NOUS
PROPOSER DES ARTICLES**



02.62.21.50.60

ENSEMBLE

POUR UNE RÉUNION SOCIALE ET SOLIDAIRE

LA LETTRE MENSUELLE DE LA
CHAMBRE RÉGIONALE DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE DE LA RÉUNION

SCIC Escale Artisanat Réunion, quand les artisans d'art innovent dans la coopération !

En décembre 2015, en partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de La Réunion (CMAR) et la Région Réunion, la SCIC Escale Artisanat Réunion a ouvert ses portes dans 40 m² dédiés à l'artisanat d'art de l'île, à l'aéroport Roland Garros. La CRESS de La Réunion, en partenariat avec l'URSCOP et la CMAR, a participé aux différentes étapes de cette constitution à travers son parcours d'accompagnement des SCOP et SCIC à La Réunion.

UNE SCIC COMME REPONSE A LA PROMOTION DE L'ARTISANAT PEI

Représentant 2% des ressortissants de la CMAR, le secteur de l'artisanat d'art est un secteur fragile où 89% des ateliers sont sans salariés. Par ailleurs, c'est le secteur le plus féminisé du monde artisanal (1/3 des dirigeants sont des femmes).

Avec le projet de boutique collective dans la zone sous douane de Roland Garros, la SCIC Escale Artisanat Réunion, 2ème SCIC de La Réunion intégrant une Chambre Consulaire dans son sociétariat, **mise sur le développement et la promotion du secteur de l'artisanat en réunissant le maximum d'artisans.** L'objectif principal de cette coopération est de pouvoir renforcer le secteur et lui donner une visibilité. Elle réunit déjà 43 des 80 artisans d'art labellisés par la CMAR.



**43 ARTISANS, 1 SALARIE, 1 CHAMBRE CONSULAIRE
= 45 VOIX A L'AG**

Le capital de la SCIC est détenu à 25% par la CMAR, 25% par la Région (participation à venir) et les 50% restant par les artisans et les salariés. Seuls les artisans inscrits au registre de la CMAR et titulaires du label Artisanat de La Réunion peuvent y être représentés.

Le principe de gouvernance qui a été choisi est celui d'« 1 personne (physique ou morale) = 1 voix », sans lien avec le nombre de parts de capital détenu. De fait, les artisans détiennent collectivement 43 des 45 voix alors que le statut des SCIC aurait pu permettre de pondérer les voix par un système de collège.

M. PICARDO, Président de la CMAR, assume ce choix délibéré : « *c'est un projet avec les artisans pour les artisans. Ce n'est pas parce qu'avec la Région (ndlr : qui va rentrer à la prochaine Assemblée Générale des associés dans la SCIC) nous apportons 50% du*

capital que nous devons avoir plus de poids, la CMAR n'étant qu'un soutien pour que le projet puisse se réaliser. ».

Ce principe premier de la coopération est la continuité naturelle du fonctionnement d'une SCIC où chacun a un rôle clef. Sans l'association des différentes parties prenantes (salariés, bénéficiaires et soutiens), le but commun ne pourrait aboutir. Sans les artisans ? Pas de produits dans la boutique. Sans les salariés ? Personne pour les vendre. Sans la CMAR ? Pas de structuration suffisamment solide pour obtenir l'accès à l'espace sous douane. Toutes les entités sont donc indispensables pour la réussite du projet.



UN ELAN COOPERATIF EN COURS D'ESSAIMAGE

La SCIC Escale Artisanat Réunion affiche dès les premiers mois des résultats positifs en termes de chiffre d'affaires, si bien que, riche de cette première expérience collaborative, le secteur de l'artisanat imagine déjà d'autres possibilités en matière de coopération pour continuer sur sa lancée et son développement. Madame MUSSARD, gérante de la SCIC confirme ainsi : « nous imaginons déjà 2 autres points de ventes mutualisés sur d'autres secteurs de La Réunion, cela permettra de diversifier les produits et de pouvoir intégrer les artisans impliqués dans l'agro-alimentaire ».

Suite à cette première expérience de coopération en multi-sociétariat, d'autres projets du secteur artisanal commencent à émerger. C'est donc toute la filière qui s'empare du modèle SCIC.

Contact :

SCIC ESCALE ARTISANAT REUNION
scicescaleartisanatdelareunion@gmail.com



LE COIN DU NET EN S@VOIR +

Interview sur le financement des entreprises de l'ESS

Hugues Sibille, Président du Labo ESS dans l'émission « Carnets de Campagne » sur France Inter intervient sur les gammes des sources de financements possibles pour devenir un entrepreneur solidaire.

[Ecouter l'interview](#)

Le guide d'usage de la subvention

Pour mieux comprendre les changements du cadre partenarial entre les pouvoirs publics et les associations, un « **guide d'usage de la subvention** » a été édité en mars 2016 par le Ministère de la Ville, de la Jeunesse et des Sports chargé de la Vie Associative. Thématiques abordées : réglementation européenne des aides de l'Etat, modalités d'instruction des demandes de subvention, rôle du délégué régional à la vie associative, etc.

[Consulter le guide](#)

**CRESS DE LA
RÉUNION**

**61 BOULEVARD DE LA
TRINITE
97400 ST-DENIS**

**TÉL :
02 62 21 50 60**

**TELECOPIE
02 62 21 50 61**

**MESSAGERIE
CONTACT@CRESS-
REUNION.COM**

Avec la participation de :



Cette lettre d'information est cofinancée par le Fonds Social Européen dans le cadre du Programme National « Emploi et Inclusion ».

CIRCULAIRE VALLS : LES NOUVELLES RELATIONS ENTRE POUVOIRS PUBLICS ET ASSOCIATIONS

La circulaire du 29 septembre 2015 du Premier ministre Manuel Valls **invite les Préfets à décliner la charte des engagements réciproques** entre l'Etat, les collectivités territoriales et les associations sur leur territoire, pour chaque secteur d'activité.

Elle apporte également un éclairage sur le cadre juridique régissant les subventions versées par les pouvoirs publics aux associations et encourage leur inscription dans la durée.

Consultez la circulaire en [CLIQUANT ICI](#).



La FRCA soutient le développement des compétences des coopératives et exploitants agricoles !

En perpétuelle évolution, le secteur agricole est l'un des premiers secteurs à avoir innové dans les dynamiques de coopération. Garante de ce principe, la Fédération Régionale de Coopératives Agricoles (FRCA) propose des actions de structuration et d'appui au développement pour répondre aux besoins de la filière. Pour ce faire et en accord avec les valeurs qu'elle véhicule telles que le partage et la solidarité entre les Hommes et les coopératives, elle accorde une place prépondérante à la formation et aux échanges de bonnes pratiques entre les coopératives, leurs administrateurs et leurs salariés.

LA FORMATION COMME REPONSE AUX BESOINS DE TERRAIN

Créée en 1979, la FRCA regroupe aujourd'hui l'ensemble des coopératives agricoles, coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA), sociétés d'intérêt collectif agricole (SICA) et unions de l'île. En tant qu'animateur du réseau de la coopération agricole à La Réunion, la Fédération identifie et répond aux problématiques communes de fonctionnement et de développement rencontrées par ses adhérents. Sur les besoins de montée en compétence relatives aux questions de fiscalité, juridiques, ou de gouvernance, elle organise chaque année des sessions de sensibilisation et de formations (séminaires, etc.). L'approche de la formation de la FRCA est avant tout une approche de terrain. C'est surtout dans la coopération que sont apportées les solutions. Pour que cela fonctionne ? Il faut être convaincu de la démarche, pouvoir s'approprier le modèle coopératif et en porter les valeurs. La FRCA propose pour ce faire systématiquement aux jeunes agriculteurs un parcours d'intégration pour les sensibiliser aux spécificités de la dynamique coopérative.

Et, d'une manière générale, une large place est laissée aux échanges entre exploitants pour renforcer leurs compétences et leurs entreprises au travers de ce lien inter-coopératives. Avec l'organisation de réunions d'échanges de pratiques (« Mardis de la Coopération », « Groupe Progrès »), les adhérents ont la possibilité de s'exprimer, de partager une difficulté à laquelle ils sont confrontés et de s'appuyer sur le réseau pour y répondre.

Ces démarches ont été installées en vue « **de créer des dynamiques de groupe et de permettre aux coopérateurs de s'appuyer sur des exemples réussis** », explique Patrick HOAREAU, Directeur de la FRCA. De plus, cela permet aux plus petites structures de bénéficier de l'expérience des plus grandes.

LA RECHERCHE-ACTION POUR DEVELOPPER DE NOUVELLES COMPETENCES

Les solutions aux problématiques communes ne peuvent pas toujours être apportées en interne. C'est pour cela que la Fédération développe des partenariats avec d'autres réseaux ou professionnels de la filière agricole. Pour reprendre Patrick HOAREAU, « *personne ne détient la vérité tout seul, l'objectif est de trouver une réponse le plus vite possible* ». Depuis 2015, la FRCA anime le RITA Animal, un Ré-

seau d'Innovation et de Transfert Agricole à La Réunion. Le réseau regroupe un ensemble de professionnels des filières d'élevage : techniciens, vétérinaires, chercheurs, ingénieurs, éleveurs, formateurs, enseignants. Chacun intervient dans son cœur de métier, mais le réseau permet de faciliter les échanges et de coordonner les actions, avec pour objectif de répondre aux besoins des éleveurs et de leur transférer les innovations, les résultats de la recherche et des expérimentations.



La formation des futurs exploitants et de celles des éleveurs en activité est un des axes majeurs du transfert. Sur ces 3 prochaines années, le RITA Animal porte son action autour de 7 grands projets précis comme notamment l'amélioration de l'offre fourragère pour les ruminants.

Pour la FRCA enfin, la coopération ne doit pas se limiter à la simple filière agricole et s'étend en dehors. En effet, tous les échanges de bonnes pratiques sont bons à prendre ! Elle a d'ailleurs déjà collaboré avec la CRPMEME (filiale pêche) pour un partage d'expériences et envisage déjà d'ouvrir ces coopérations à d'autres filières.

Contact : Patrick HOAREAU, Directeur Général de la FRCA
0692 85 06 87 / p.hoareau-frca@wanadoo.fr
Pour en savoir + : www.frca-reunion.coop

Les coopératives, relais de la démarche : l'exemplarité de VIVEA

Pour VIVEA, il est nécessaire de pouvoir véhiculer les valeurs propres à la coopération à ses adhérents. Ceux-ci bénéficient d'un parcours d'intégration structuré leur offrant la possibilité d'échanger avec des producteurs et techniciens sur les apports de la vie au sein de systèmes coopérants. VIVEA répond aux besoins de formation des adhérents **quel que soit leur niveau de connaissances techniques et quelle que soit leur taille** et travaille notamment avec les RITA à l'échelle locale mais aussi nationale pour apporter des réponses externes. Un exemple réussi notamment sur le progrès technique dans la lutte biologique pour limiter l'impact des produits chimiques.